

NUMÉRO DOSSIER : RÉGISTRE NATIONAL :

S'APPLIQUE UNIQUEMENT À LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
NE S'APPLIQUE PAS AUX COMMUNAUTÉS FLAMANDE ET GERMANOPHONE
sauf pour l'enseignement de promotion sociale, les cours du soir, l'enseignement pour adultes,
l'enseignement privé et les formations reconnues (y compris l'enseignement supérieur professionnel)

DECLARATION de L'ETABLISSEMENT d'ENSEIGNEMENT/de L'OPERATEUR de FORMATION en ALTERNANCE

Année académique 2020-2021

Je soussigné(e) (nom et prénom) :
certifie que (nom et prénom du jeune) :
est (a été) inscrit dans notre établissement d'enseignement (nom et adresse) :
.....pour suivre les cours de
ou pour préparer la remise d'un mémoire de fin d'études supérieures dont le dépôt est prévu le/...../..... au plus tard
pour l'année scolaire ou académique indiquée ci-dessus, qui a commencé le/...../..... et se termine (s'est terminée)
le/...../..... et dont les périodes de vacances sont fixées comme suit:

vacances de Noël: du/...../..... au/...../..... (ne pas remplir pour l'enseignement supérieur);
vacances de Pâques: du/...../..... au/...../..... (ne pas remplir pour l'enseignement supérieur);
vacances d'été: du/...../..... au/...../.....

10. Enseignement non supérieur à temps plein (y compris l'enseignement artistique) et enseignement secondaire de promotion sociale

11. Le jeune suit-il au moins 17 heures de cours par semaine ? Oui Non
Sont assimilées à des heures de cours:

1. les heures de stages obligatoires, si l'accomplissement de ceux-ci est une condition pour l'obtention d'un diplôme, certificat ou brevet légalement réglementé;
2. les heures d'exercices pratiques obligatoires, sous la surveillance des professeurs, dans l'établissement d'enseignement;
3. (au maximum) 4 heures d'étude obligatoires et sous surveillance dans l'établissement d'enseignement.

20. Enseignement secondaire à temps partiel/formation reconnue/en alternance

21. Le trajet de formation en alternance répond-il aux conditions fixées par les Entités concernées? Oui Non
(Ces conditions répondent par définition à l'obligation scolaire à temps partiel des art.1&2 de la loi du 29 juin 1983)

22. Le jeune suit-il une formation reconnue visée à l'article 2 de la loi du 29 juin 1983 concernant l'obligation scolaire? Oui Non

30-40. Enseignement supérieur (y compris l'enseignement supérieur artistique) ou promotion sociale (exprimé en crédits)

41. L'étudiant s'est-il inscrit au plus tard le 30 novembre de l'année académique 20..../ 20.... pour au moins 27 crédits? Oui Non
Dans la négative: l'étudiant s'est inscrit le/...../..... pour crédits.

42. Le jeune a-t-il bénéficié d'une deuxième session prolongée après avoir achevé au moins 41 crédits **durant l'année académique précédente**? Oui Non
Le dernier jour de la deuxième session est le/...../.....

43. Le jeune suit-il une formation de ministre d'un culte **reconnu** (catholique, protestant, anglican, israélite, islamique, orthodoxe)? Oui Non

44. L'enseignement scientifique suivi prépare-t-il à l'Ecole royale militaire? Oui Non

45. Pour l'enseignement professionnel supérieur qui n'est pas organisé en crédits:
l'étudiant est-il inscrit pour 13 heures de cours par semaine au moins? Oui Non

46. Le jeune suit-il un master en alternance? Oui Non

50. Enseignement supérieur de promotion sociale (exprimé en heures de cours)

51. Les cours correspondent-ils à un programme complet et de plein exercice? Oui Non

52. L'étudiant s'est-il constitué, avec l'autorisation de l'autorité académique ou de l'autorité
de l'école, un programme comportant au moins 13 heures de cours par semaine? Oui Non

53. L'étudiant est-il inscrit pour une année supplémentaire pour l'épreuve intégrée
(en suivant éventuellement encore certains cours)? Oui Non

60. Enseignement spécial (adapté aux personnes atteintes d'une affection)

61. S'agit-il d'un enseignement spécial? Oui Non

70. Pour tous les types d'enseignement

71. Ne pas remplir si vous avez répondu oui à la question 41.)

L'étudiant suit-il ces cours ou participe-t-il à la formation (stage ou cours)
depuis le début de l'année scolaire? Oui Non

Si Non, depuis le

(Pour la formation en alternance :
mentionnez la date de la 1^{ère} activité
de formation suivie : stage ou cours)

72. Indiquez les périodes de stages et le montant brut des salaires ou des indemnités

accordés mensuellement. du au / EUR

Pour les masters en alternance, la copie de la convention d'immersion professionnelle (CIP) suffit.

Je déclare avoir rempli correctement le présent formulaire. **Si le jeune cesse ultérieurement de suivre les cours
ou la formation ou si le nombre de crédits devient inférieur à 27, je lui fournirai une nouvelle attestation.**

Cachet de l'établissement d'enseignement

Date:/...../.....

Signature:

**N'OUBLIEZ PAS DE NOUS RENVoyer CE
DOCUMENT UNE FOIS REMPLI PAR
L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT**

Adresse: KidsLife Wallonie asbl,
Avenue Prince de Liège 91, 5100 Jambes
e-mail: wallonie@kidslife.be